

**COMMUNE DE GRON**  
**SEANCE DU MARDI 11 SEPTEMBRE 2012**

Le Conseil Municipal de la Commune de GRON s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 6 septembre 2012 et sous la présidence de Monsieur Gilles MILLES, Maire.

**Sont présents** : Gilles MILLES, Maire, René VIRATELLE, Martine BOULAY, Philippe LAGOGUE, Adjoint, Françoise HUYSMAN, Christian DELHOUME, Marie-Pierre PODGORNIAK, Stéphane PERENNES, Eric BIRON, Dany GREGOIRE, Dominique PAVAT, Conseillers.

**Absents excusés** : Jean-Paul ROUX (pouvoir à Dany GREGOIRE, Alain CHAPLY (pouvoir à Eric BIRON), Olivier LELARGE (pouvoir à Stéphane PERENNES).

**Secrétaire de séance** : Marie-Pierre PODGORNIAK

Le Conseil approuve le compte rendu du 20 juillet 2012.

## **2 – DOMAINE ET PATRIMOINE**

### **Délibération n° 2012/09/01**

#### **Salon de coiffure Orch'Idée Coiff**

#### **Bail au profit de Madame Charlène COUSIN**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le bail de location avec la nouvelle coiffeuse Charlène COUSIN à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012.

Le loyer est inchangé pour l'année 2012 et sera révisable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

### **Délibération n° 2012/09/02**

#### **Acquisition de terrains sur la rue Haute**

Annulation de la délibération en date du 19 juin 2012

Prise en compte de l'avis du Service France Domaines

Il convient d'annuler la délibération en date du 19 juin 2012 car elle ne faisait pas mention du rapport de France Domaine concernant l'estimation.

Le Conseil Municipal prend en compte cette observation et confirme l'acquisition d'une parcelle lieudit « la Fosse aux Loups » d'une superficie de 2 538 m<sup>2</sup> au prix de 90 000 €.

## **Délibération n° 2012/09/03**

### **Redevance d'Occupation du Domaine Public par Gaz de France**

Cette redevance est actualisée pour l'année 2012 et est fixée à 530.62 € suivant la formule :

$$(PR\ 2012 = [ (0.035\ € \times 10\ 780.20\ m) + 100\ € ] \times 1.1117 = 530.62\ €)$$

## **7 – FINANCES LOCALES**

### **Délibération n° 2012/09/04 à délibération n° 2012/09/11**

#### **Construction d'un lotissement « Les Chaponnières » par Brennus Habitat**

Demandes de garantie d'emprunts Caisse de Dépôts et Consignations

Le Conseil Municipal accepte de garantir des emprunts CDC (Caisse des Dépôts et Consignations) à hauteur de 20 % pour la Société Brennus Habitat.

Ce projet concerne la construction de 26 maisons individuelles destinées à la location.

## **INFORMATIONS DU MAIRE**

L'emplacement du futur salon d'esthétique fait débat parmi les élus : près du salon de coiffure ou en face de la boucherie ? Le Maire informe les élus que l'esthéticienne intéressée a une préférence pour le terrain situé à proximité du salon de coiffure et de l'A.D.M.R.

Le Maire rend compte des différentes réunions qui se sont déroulées à la Communauté de Communes du Sénonais (C.C.S) concernant les services eau, assainissement et éclairage public. Faut-il déléguer ces compétences à la l'intercommunalité ?

Les élus acceptent que l'entretien du réseau d'assainissement ainsi que l'entretien de l'éclairage public soient gérés par la C.C.S.

Par contre, les élus, à l'unanimité, souhaitent garder leur autonomie et leur indépendance dans la gestion de l'eau potable.

## **QUESTIONS ORALES**

Dany GREGOIRE demande la pose d'une plaque de rue au carrefour rue du Vallon/ rue de la Croix Jacquelin.

Elle souhaite qu'un sens giratoire soit installé sur le parking du Pôle Commercial. Les élus acceptent.

Martine BOULAY demande qu'un marquage au sol soit effectué rapidement par la matérialisation de places de stationnement au niveau de l'école primaire 14 Grande Rue. Elle souhaite également qu'un panneau d'information soit installé sur le portail de cette école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 20.